

**1. IDENTIFICATION** - Écrire en lettres moulées, S.V.P.

Nom	Prénom
Code permanent	Numéro et nom du programme actuel suivi à l'UQAT
Courriel de l'UQAT	

**2. RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE DEMANDE**

Sigles et titres des cours de l'UQAT demandés en exemption

<u>Sigle du cours UQAT</u> <i>Ex : GEN2210</i>	<u>Titre du cours UQAT</u>

**PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES :**

- **Le présent formulaire de reconnaissance des acquis dûment rempli et signé**
- **Lettre de présentation**

Cette lettre doit mettre en lumière les raisons vous incitant à présenter une demande de reconnaissance des acquis. Elle est la mise en contexte qui aidera l'expert de contenu à comprendre votre situation et le contexte dans lequel vous présentez votre demande. Normalement, une seule lettre ne devrait pas faire l'objet d'une demande globale. Autrement dit, chaque demande d'équivalence devrait être accompagnée d'une lettre bien spécifique.

- **Curriculum vitae détaillé**

Un curriculum vitae vous permet d'effectuer un bilan de votre expérience. En résumé, vous devez indiquer par ordre chronologique et de façon détaillée vos formations, vos expériences de travail, vos champs d'intérêts et d'activités (prix obtenus, travail bénévole, etc.) et les expériences supplémentaires pertinentes en lien avec votre demande.

- **Attestation d'expérience en nombre d'heures**

Lettre d'attestation originale de l'employeur qui précise la nature et la durée (en nombre d'heures) de l'expérience professionnelle pertinente. Cette lettre doit comporter une signature originale de l'employeur avec l'entête officielle de l'établissement qui l'a délivrée.

Bureau du registraire  
**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS  
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES (SUITE) :**

• **Attestation de l'employeur**

L'employeur, le superviseur ou le coordonnateur doit se prononcer en fournissant une description détaillée des tâches et des apprentissages effectués par l'étudiant dans le cadre de son expérience professionnelle. Normalement, une seule lettre ne devrait pas faire l'objet d'une demande globale. Autrement dit, chaque cours demandé en reconnaissance d'acquis devrait être accompagné d'une lettre bien spécifique. Chaque lettre doit comporter une signature originale de l'employeur avec l'entête officielle de l'établissement qui l'a délivrée.

• **Tableau comparatif des objectifs versus l'expérience**

Veuillez remplir la grille de comparaison des objectifs versus l'expérience que vous trouverez sur la page du Services de la reconnaissance des acquis : <https://www.uqat.ca/telechargements/formulaires/tableau-comparatif-objectifs-experience.pdf>

Des documents ou informations additionnelles peuvent être nécessaires selon le programme.

**COÛT DE LA DEMANDE**

**Tous les frais relatifs à votre demande seront portés à votre dossier étudiant le mois suivant le traitement de votre demande.**

Frais selon la provenance des acquis – En vigueur le 15 avril 2021	
Demande de reconnaissance des acquis – Expérience professionnelle	
Frais de base de la demande RAC	25 \$
Frais par crédit reconnu	40 \$

*Exemple: demande de RAC acceptée pour 1 cours de 3 crédits = 25,00 \$ + (3 crédits X 40,00 \$ / crédit) = 145,00 \$*

**PROCÉDURES**

Toute demande de reconnaissance des acquis accompagnée des pièces justificatives doit être acheminée au Bureau du registraire par courriel à : [info.rac@uqat.ca](mailto:info.rac@uqat.ca)

Chaque demande doit nous parvenir en **un seul envoi** contenant toutes les pièces requises. Une demande incomplète ne sera pas considérée. Il sera obligatoire de retourner, en un seul envoi, l'entièreté des pièces **même celles précédemment envoyées**.

Aucun document additionnel ne sera accepté à la suite de l'envoi de votre demande en analyse.

Bureau du registraire  
**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS**  
**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Selon les modules/programmes, certaines modalités s'appliquent. Consultez notre page pour plus d'information : <https://www.uqat.ca/admission/reconnaissance-des-acquis/>

## **L'APPEL**

Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la transmission d'un avis de refus de sa demande de reconnaissance d'acquis, l'étudiant qui se sent lésé par cette décision peut procéder à une demande d'appel. Consultez notre page pour plus d'information : <https://www.uqat.ca/admission/reconnaissance-des-acquis/>

## **3. AUTORISATION ET CONSENTEMENT**

En signant le présent formulaire vous consentez aux modalités suivantes :

- J'autorise le Service de la reconnaissance des acquis de l'UQAT à me désinscrire du ou des cours auxquels je suis inscrit ou inscrite actuellement dans mon programme et qui font partie de cette demande de reconnaissance des acquis si le résultat est positif ;
- J'accepte de payer les frais relatifs à ma demande de reconnaissance des acquis (consultez le tableau des frais ci-haut).

---

Signature de l'étudiant(e)

---

Date